



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Nuisances sonores ferroviaires du CDG Express et de la gare de triage de Drancy

Question écrite n° 9171

### Texte de la question

M. Aly Diouara alerte M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur les nuisances sonores persistantes affectant les habitants de Drancy, du Bourget et des communes limitrophes, en lien avec deux infrastructures ferroviaires majeures : la gare de triage de Drancy-Le Bourget et la ligne du CDG Express en cours de réalisation. La gare de triage, l'une des plus importantes de France, est située au cœur d'un tissu urbain dense et populaire, exposant des milliers de riverains à des niveaux sonores très élevés. Ces nuisances, liées notamment aux freinages gravitationnels de wagons, génèrent troubles du sommeil, stress chronique et pathologies associées. Plus encore, elles contribuent à un phénomène de ségrégation résidentielle par le bruit, car les familles ayant les moyens de quitter ces secteurs s'en éloignent, laissant place à une concentration de populations modestes, piégées dans des environnements dégradés. C'est ainsi qu'un secteur pavillonnaire situé à proximité immédiate du faisceau de triage a été classé en quartier prioritaire de la politique de la ville en 2023, non en raison de sa structure urbaine, mais du fait de cette pression sonore constante. Ce constat pose clairement une question de justice sociale et territoriale. Dans des quartiers déjà fragilisés économiquement, les riverains sont doublement pénalisés en étant à la fois exposés aux nuisances et exclus de tout dispositif efficace de compensation. Cela implique de fait, une ghettoïsation par le bruit, soit un mécanisme d'assignation spatiale invisible mais réel, qui expose durablement les habitants des quartiers populaires aux externalités négatives des grandes infrastructures nationales, sans accès équitable aux protections, aux concertations ou aux relocalisations. Des solutions techniques existent pourtant. Un système de graissage léger des rails avant freinage, testé en Slovaquie et en Allemagne, permet une réduction de plus de 90 % des crissements. Si l'État s'est engagé à cofinancer son déploiement *via* le plan de relance, les délais, la couverture réelle du site et la transparence sur l'avancée du projet demeurent flous. En parallèle, le chantier du CDG Express, réalisé à plus de 80 %, soulève lui aussi de vives inquiétudes. Bien que 15 millions d'euros aient été alloués aux protections acoustiques, cela représente moins de 1 % du budget total et ne couvre qu'une partie du tracé. Plusieurs quartiers densément peuplés et socialement fragiles à Drancy, La Courneuve, Aulnay ou Le Bourget ne bénéficient à ce jour d'aucune mesure d'atténuation sonore. Ce déséquilibre alimente un fort sentiment d'injustice locale et questionne l'égalité républicaine face aux nuisances induites par les grandes infrastructures publiques. Face à cette double problématique, il lui demande quel est l'état exact du déploiement du dispositif de réduction sonore par graissage des rails sur la gare de triage de Drancy, y compris en matière de zones couvertes, de budget réellement engagé et de calendrier à venir. Il voudrait également connaître les moyens supplémentaires le Gouvernement compte allouer pour compenser les nuisances du CDG Express dans les quartiers populaires de Seine-Saint-Denis qui en subissent les effets. Il aimerait également savoir pourquoi ces territoires ne bénéficient pas pleinement des dispositifs de protection. Enfin, il lui demande comment l'État entend garantir une égalité réelle entre les territoires face au bruit ferroviaire et faire en sorte que les populations les plus fragiles ne soient pas les oubliés d'un développement national aux conséquences inégalement réparties.

### Données clés

Auteur : [M. Aly Diouara](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9171

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : [Transports](#)

**Ministère attributaire** : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6779